



L'autisme, grande cause nationale 2012



L'autisme a été déclaré grande cause nationale pour l'année 2012. La grande cause nationale doit permettre de mieux faire connaître les difficultés que rencontrent les personnes autistes pour appréhender le monde qui les entoure et inviter chacun à les accueillir et les aider en milieu ordinaire. Elle doit promouvoir la diffusion d'informations vers la population pour :

→ Mieux comprendre l'autisme

L'autisme et les autres troubles envahissants du développement sont définis dans la classification internationale des maladies comme un ensemble de troubles affectant les interactions sociales, la communication et les comportements.

Ces troubles communs aux personnes autistes entraînent un handicap plus ou moins sévère et invalidant et évoluent tout au long de la vie de la personne. L'autisme est reconnu comme handicap depuis 1996. La fréquence des troubles envahissants du développement est estimée à un enfant sur 150.

→ Mieux reconnaître les symptômes

Certains signes doivent éveiller l'attention des parents ou de l'entourage (en fonction des âges habituels de développement d'un enfant : acquisitions du sourire, du rire, du langage, etc.):

Troubles des interactions sociales



Apparente indifférence aux personnes, semble ignorer les autres, défaut de contact



Manque de contact visuel



Ne joue pas avec les autres enfants
Absence d'intérêt pour les autres enfants

Troubles de la communication verbale et non verbale



Utilise le langage de façon écholalique (l'enfant répète mot pour mot une question qu'on lui pose)



Ne pointe pas du doigt, ne montre pas les objets



A du mal à comprendre et à se faire comprendre

Comportements stéréotypés et répétitifs



Mouvements inhabituels du corps (battements rapides des mains en ailes de papillons)



Intolérance face au changement d'éléments même insignifiants se manifestant par de la colère (l'enfant s'automutile, se mord, s'arrache les cheveux)



« Main outil »: utilise la main de l'autre pour attraper des choses (traiter les autres comme des objets)

→ Mieux accompagner les personnes autistes

Les personnes autistes ont d'abord besoin d'un diagnostic le plus précoce possible qui permet d'éliminer des affections provoquant des troubles de l'audition, de la vision, du langage et d'établir un bilan du développement.

Le médecin (pédiatre, généraliste) pourra orienter la personne vers une équipe spécialisée fonctionnant avec l'appui du Centre de ressources autisme régional (CRA).

Les personnes autistes, si elles ne peuvent guérir, évoluent tout au long de leur vie.

Avec un accompagnement personnalisé adapté, elles peuvent, à tous les âges de la vie, progresser dans tous les domaines: autonomie, communication, comportement, socialisation et développement de leurs compétences...

Un accompagnement précoce et intensif, éducatif, comportemental et développemental est le meilleur moyen de réduire les troubles liés à l'autisme et le handicap qui en découle.

Il permet:

- d'apporter des repères à l'enfant autiste pour l'aider à se structurer (espace, temps, communication, activité);
- de compenser en partie ses déficiences;
- de stimuler et développer ses compétences;
- de le faire progresser, parfois de manière considérable.

→ Mieux accueillir les personnes autistes et mieux les intégrer dans la société

L'autisme ne doit plus être un tabou: comprendre une personne autiste permet de construire sa place au sein de la société.

La personne autiste a besoin d'être reconnue, soutenue et sécurisée.

En raison de ses troubles, elle a du mal à comprendre son environnement. Cela peut parfois entraîner, par peur ou anxiété, des réactions déroutantes (type cris, mouvements répétitifs, agressivité).

Ces manifestations ne doivent pas entraîner de rejet mais au contraire susciter une aide et une implication de tous pour lui permettre de progresser et de comprendre l'environnement dans lequel elle vit.

Un soutien bienveillant et l'accompagnement éducatif, comportemental et développemental doivent permettre à la personne autiste de favoriser son insertion sociale¹ et son maintien en milieu scolaire ordinaire ou dans le monde du travail.

En contact avec les autres et bien accompagnée, la personne autiste évoluera et progressera réellement et durablement tant sur le plan des apprentissages que sur le plan des relations avec les autres tout au long de sa vie.

¹ *Les personnes autistes ont des besoins identiques aux autres personnes (loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) et elles doivent vivre dans des lieux favorisant leur inclusion via un accès aux soins, à l'école, à la vie sociale, au travail et à des activités d'utilité sociale (Haute autorité de santé, Autisme et autres troubles envahissants du développement. État des connaissances hors mécanismes physiopathologiques, psychopathologiques et recherche fondamentale, janvier 2010).*